

LA MONTAGNE

Accueil > Justice

Il s'était masturbé à la vue de deux adolescentes, dans le Puy-de-Dôme : l'inquiétant voisin condamné

Un homme de 44 ans était jugé pour s'être exhibé à sa fenêtre face à sa voisine de 11 ans et l'amie de celle-ci, qui se trouvaient sur un balcon, à Issoire. Dans son téléphone, les enquêteurs ont aussi découvert des photos de la première.

Article inclus dans votre abonnement

Par Olivier Choruszko

Publié le 22 février 2025 à 11h00

2 commentaires



Absent à son procès, le quadragénaire a déjà été condamné deux fois pour exhibition sexuelle. © MARQUET Frédéric

Ce jour de septembre 2024, les deux collégiennes de 11 ans avaient convenu de faire leurs devoirs ensemble, chez l'une d'elles, dans une résidence du centre-ville d'Issoire. Après une leçon, les copines décident de faire une pause et d'aller saluer le cochon d'Inde de la famille qui se trouve sur le balcon.

Les ados en pleurs Ce qui devait être un moment de tranquillité et d'innocence va à

jamais être entaché par les agissements d'un voisin. Dans un autre appartement dont les fenêtres donnent sur le leur, cet homme de 44 ans les fixe longuement en se masturbant.

Les gendarmes sont aussitôt alertés. Quand ils débarquent dans l'immeuble, les adolescentes sont en pleurs. Leur agresseur est interpellé. Mais l'affaire est encore loin d'avoir révélé tous ses sordides aspects. En examinant l'ordinateur du Puydômois, les enquêteurs y découvrent 3.428 fichiers pédopornographiques. En outre, ce n'était pas la première fois qu'il s'intéressait à sa petite voisine. Son téléphone portable recèle treize photos de la jeune fille.

Déjà condamné deux fois pour exhibition sexuelle, sans emploi et isolé socialement, le quadragénaire ne cache pas son attirance pour les mineurs. Jeudi, le tribunal aurait sans doute aimé entendre ses explications de sa bouche. Il ne s'est pas présenté à son procès et n'a pas d'avocat.

Une choc aussi pour les mères

Les mères des deux collégiennes, elles, ont fait le déplacement. Cinq mois après les faits, le choc est encore énorme pour ces deux femmes assises côte à côte et qui se soutiennent. « Ce moment sur le balcon a paru une éternité à nos filles », rapporte l'une d'elles. « Depuis, la mienne ne veut plus rester seule à la maison ni aller seule au collège. » Des séances chez un psychologue sont envisagées.

Me Charlène Lambert, avocate de l'autre mère, l'admet, ces affaires d'exhibition sexuelle ont parfois tendance à être minimisées. « Or c'est un véritable traumatisme, signale-t-elle. Ces deux victimes ont subi quelque chose qu'elles vont garder longtemps en mémoire. »

Le psychiatre qui a examiné le prévenu relève « une dangerosité criminologique favorisée par le manque d'empathie ». L'enquêteur social alerte sur la « nécessité absolue de soins ».

Face au comportement « particulièrement inquiétant » de l'Issoirien et à ses déclarations « qui font froid dans le dos », Amélie Louis, au parquet, demande 18 mois de prison ferme avec mandat d'arrêt ainsi qu'un suivi sociojudiciaire de cinq ans. Le tribunal va en deçà : un an, sans mandat d'arrêt, avec un suivi sociojudiciaire de trois ans. Le voisin a interdiction d'entrer en contact avec des mineurs. Depuis les faits, il a quitté Issoire.